

## Europe : le retour bien peu démocratique du rapport Estrela

Article rédigé par *Maria Hildingsson*, le 22 novembre 2013

**Renvoyé il y a deux semaines**, le rapport Estrela revient à l'ordre du jour du 26 novembre de la Commission des droits de la femme et de l'égalité de genre (FEMM), selon une procédure particulièrement rapide et **ne laissant aucune possibilité aux députés de le débattre, ni de déposer des amendements**. Les familles représentées par la Fédération européenne des associations familiales catholiques appellent leurs députés au respect de la procédure démocratique de l'examen du rapport.

LE 22 OCTOBRE, le Parlement européen renvoyait le rapport de la portugaise Edite Estrela sur « la santé et les droits reproductifs et sexuels » à la Commission des droits de la femme et l'égalité des genres (FEMM). L'événement était inhabituel : il est en effet très rare qu'un rapport initié par le Parlement lui-même soit renvoyé en commission.

Le nombre d'amendements déposés sur ce texte pour le vote en plénière était également exceptionnel. Très divisés, les députés avaient notamment critiqué le contournement du principe de subsidiarité, en rappelant que la "santé et les droits reproductifs et génésiques" ne concerne pas le mandat de l'UE.

Or le texte qui sera examiné le 26 novembre ne change pas.

Comme la FAFCE l'a souligné dans son analyse du rapport, la version actuelle est très loin de ce que désirent les parents pour l'éducation de leurs enfants. Les parents sont les premiers et principaux éducateurs et en tant que tels ils ont le droit de choisir l'éducation donnée à leurs enfants. Ce droit est reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 26.3).

### **Le programme du Planning familial**

A la lumière du droit international il est donc très inquiétant que le rapport présenté par Mme Estrela se lise plutôt comme le programme de la Fédération internationale du Planning familial (IPPF) et d'autres lobbies, et non comme une proposition basée sur le bon sens partagé par les mères et pères à travers toute l'UE.

Un seul exemple : quel mère ou père voudrait que son enfant soit informé de la masturbation dès le moment de la naissance, comme le suggère le rapport ? C'est une question très perturbante étant donné qu'un nourrisson est complètement dépendant de ses parents. Si l'on devait suivre la logique du raisonnement, ce sont les parents ou d'autres adultes qui seraient emmenés à assister l'enfant à se masturber. Ce qui s'apparente en l'occurrence à l'inceste ou la pédophilie.

Ceci peut paraître extrême, mais c'est une partie intégrante du rapport présenté par Mme Estrela. En effet, l'unique référence quant au contenu de l'éducation sexuelle dont le rapport fait la promotion renvoie aux lignes directrices publiées en 2010 par le bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé et le Centre fédéral allemand chargé de l'éducation sanitaire (BZgA).

Cet exemple donne une indication sur le fondement du rapport de Mme Estrela, qui n'a pas caché ses sources. Elle l'a rendu parfaitement clair elle-même lors de sa prise de parole dans l'hémicycle du Parlement européen la veille du vote, en remerciant certaines ONG. C'est un fait établi que le bureau européen de l'IPPF (le Planning familial) a apporté son concours à la rédaction du rapport avant même qu'il ne soit rendu public : la représentante de IPPF Europe s'est vantée publiquement d'y avoir contribué alors que le projet de rapport était présenté à la Commission FEMM...

### **Une provocation anti-familiale**

La rapidité à laquelle le rapport revient sur la table de la discussion est consternante quand on sait le nombre de rapports à examiner. Le rapport figure non seulement à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission FEMM mais se trouve également dans le projet d'ordre du jour de la séance plénière du Parlement européen en décembre.

Alors que les élections européennes approchent, les citoyens de l'UE sont attentifs au comportement politique de leurs représentants.

Un traitement démocratique du rapport de Mme Estrela, prenant en compte l'expression populaire, serait le minimum à attendre de la part du Parlement européen. Il est certain que l'issue de ce texte aura un impact considérable sur les choix faits au moment des élections.

Les candidats qui contribueront par leur vote à priver les parents de leurs droits fondamentaux sur l'éducation de leurs enfants pourraient perdre un soutien considérable : le bon sens des familles en Europe...

**Maria Hildingsson** est secrétaire générale de la [FAFCE](#).

### **En savoir plus :**

[L'analyse de Jean-Marie Le Méné](#)

\*